



GYÉ-sur-SEINE

DÉPARTEMENT DE L'AUBE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2026
COMMUNE DE GYE SUR SEINE

La réunion a débuté le 22 juillet à 18 h 30 sous la présidence de **Marie COUSIN, Maire.**

Membres présents : **Jean-Philippe AFONSO, Maxime BARBICHON, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Véronique COUSIN, Sonia DAMEY, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Michel LOMBART, Florence MONTEVERDI.**

Absents :

Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Bilan du 14/07,
- Plan de gestion des berges,
- Vente biens sans maître (prix des terres),
- Demande location,
- Etude de devis,
- Commission appel d'offres,
- Questions diverses.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	11

Date de la convocation

17/07/2026

Date d'affichage

17/07/2026

Objet de la délibération

48/2026

**Commission d'appel
d'offres**

49/2026

**Vente des parcelles ZP
215, 216 et 218**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GYE SUR SEINE

Séance du **22 juillet 2026**

L'an **deux mille vingt-six**.....
et le **vingt-deux** du mois de **juillet**.....
à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de **Marie COUSIN, Maire**.

Présents : **Jean-Philippe AFONSO, Maxime BARBICHON, Vincent BARTNICKI, Didier BILLETTE, Véronique COUSIN, Sonia DAMEY, Arnaud DUMONT, Jennifer FLUTEAU, Michel LOMBART Florence MONTEVERDI.**

Absents :

Secrétaire : **Monsieur Maxime BARBICHON.**

Le Conseil Municipal,

Décide de modifier la délibération n°13/2026 comme
suit :

Désigne, en plus du Maire, en qualité de membres
titulaires de la commission d'appel d'offres, Vincent
BARTNICKI, Florence MONTEVERDI et Michel
LOMBART et comme suppléants Arnaud DUMONT,
Sonia DAMEY et Maxime BARBICHON.

Considérant la demande d'achat des parcelles ZP 215,
216 et 218 pour une surface totale de 48 a 64 ca, par
Madame Mathilde POINSOT,

Décide de vendre ces parcelles à Madame Mathilde
POINSOT.

Fixe le prix à 1 500 € l'hectare.

Dit que tous les frais et taxes seront à la charge de
Madame Mathilde POINSOT.

Autorise Madame la Maire à signer tous documents
correspondants.

50/2026

***Location de la parcelle
ZK 129***

Considérant la demande de location de la parcelle ZK 129 par la société de chasse de Gyé sur Seine.

Décide de louer la parcelle ZK 129 à la société de chasse de Gyé sur Seine.

Cette location est consentie à titre gracieux.

Autorise Madame la Maire à signer tous documents correspondants.

Fixe le prix de vente des biens sans maître comme suit :

- Terre et bois taillis :
 - o 1 500 €/ha pour les parcelles de 0 à 50 a
 - o 1 500 € à 2 000 €/ha pour les parcelles de 51 a et plus (la commission se rendra sur place pour évaluer la valeur des parcelles)
- Terre agricole :
 - o 5 000 €/ha
- Terre à vigne :
 - o 700 000 €/ha
- Vigne plantée :
 - o 1 000 000 €/ha

51/2026

***Prix de vente des biens
sans maître***

52/2026

***Acquisition de la parcelle
ZL 50***

Considérant la proposition émanant de la famille PEUTAT-JOSSELIN d'acquérir les parcelles ZL 40, ZO 220 et ZL 50,

Décide d'acquérir la parcelle ZL 50 d'une contenance de 34 a 15 ca au prix de 1 500 €/ha.

Dit que tous les frais seront à la charge de la commune.

Autorise Madame la Maire à signer les documents correspondants.